

SERVICE DE L'INTERACTION CITOYENNE
Rapport d'une assemblée publique de consultation
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et/ou RRVQ chapitre P-4

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sauveur		
1. ÉVÉNEMENT	2. ORIGINE	3. OBJET
Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/> Consultation RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/> Date : 20 février 2019 Lieu : Centre Édouard-Lavergne 390, rue Arago Ouest, salle 300 Heure : 19 h	Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input checked="" type="checkbox"/>	Projet de réinstallation des modules de jeux au parc Durocher
4. PRÉSENCES		
<p>Membres avec droits de vote : Mmes Anthony Melanson, Catherine Claveau Fortin et Gabrielle Ste-Marie, ainsi que MM. Sylvain Simoneau, Javier Barragan, Antoine Bernier et Marc-André Beauchemin.</p> <p>Membre sans droit de vote : M. Pierre-Luc Lachance, conseiller du district électoral de Saint-Roch–Saint-Sauveur et Mme Myriam Nickner-Hudon, secrétaire de soutien du conseil de quartier.</p> <p>Personnes-ressources : Mme Geneviève Poulin, conseillère à la Division du plein air et animation urbaine – planification des infrastructures du Service des loisirs, sports et vie communautaire et Mme Karine Hudon, architecte-paysagiste à la Division du développement durable du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement.</p> <p>Animation : Mme Marie Lagier, conseillère en consultations publiques au Service de l'interaction citoyenne.</p> <p>Préparation du rapport : M. Jason Fournier, conseiller en consultations publiques au Service de l'interaction citoyenne.</p>		
DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture et présentation du déroulement par Mme Marie Lagier. 2. Présentation des informations relatives au projet par Mme Geneviève Poulin. 3. Période de questions du public et des membres du conseil. 4. Période de commentaires du public. 5. Période de commentaires des membres du conseil. 		
DOCUMENTS DE PRÉSENTATION		
Présentation de type PowerPoint (présentée au public et aux membres du conseil d'administration) : <ul style="list-style-type: none"> - Parc Durocher – Consultation concernant la réinstallation des modules de jeux; - Plans d'aménagement des événements qui se tiennent au parc Durocher. Présentation (format papier) : <ul style="list-style-type: none"> - Plans d'implantation pour la réinstallation des modules de jeux. 		
SOMMAIRE DE LA CONSULTATION		
<p>Participation : 25 citoyens 1 conseiller municipal</p>		
Nombre de personnes présentes : 25	Nombre d'intervenants : 14 citoyens ou représentants d'organismes 4 membres du conseil de quartier	

8. QUESTIONS ET COMMENTAIRES

QUESTIONS DU PUBLIC

Une citoyenne demande si la clôture restera en place.

Réponse de la Ville : *La clôture restera effectivement en place.*

Une citoyenne demande quel type d'arbres seraient abattus.

Réponse de la Ville : *Il s'agit de pommeliers.*

Une citoyenne demande s'il sera possible de planter d'autres arbres.

Réponse de la Ville : *Ce n'est pas prévu pour l'instant, mais cela pourrait arriver dans le futur.*

Une citoyenne demande si la construction des Habitations Durocher a entraîné des coupes d'arbres.

Réponse de M. Sylvain Simoneau, président du conseil de quartier : *Oui, deux chênes colonnaires et cinq autres feuillus non identifiés.*

Une citoyenne s'informe sur l'échéancier du projet.

Réponse de la Ville : *Les travaux ne commenceront pas avant l'automne. À ce jour, l'échéancier n'est pas déterminé.*

Concernant l'aire prévue pour la balançoire, une citoyenne se demande s'il est possible d'y installer plutôt un module de jeux.

Réponse de la Ville : *Cela peut être envisagé. La représentante de la Ville ajoute qu'une balançoire est moins dispendieuse qu'un module de jeux.*

Un citoyen demande si la même balançoire sera réinstallée.

Réponse de la Ville : *Non, car elle est désuète. Il y a plusieurs défaillances au point de vue des normes.*

Une citoyenne s'interroge s'il est possible d'installer le module de jeux 5-12 ans à l'emplacement prévu pour la balançoire.

Réponse de la Ville : *Il faut l'évaluer. Il suffit d'avoir une aire de surface adéquate et d'adapter l'aire de module de jeux à l'espace disponible, en tenant compte des dégagements nécessaires.*

Une citoyenne demande si les jeux d'eau et la patinoire demeureront en place.

Réponse de la Ville : *Oui. À noter que la patinoire est un anneau de glace.*

Une citoyenne demande si l'anneau de glace demeurera en place.

Réponse de la Ville : *Oui.*

Mme Anthony Melanson, membre du conseil de quartier, demande si les emplacements prévus pour les modules de jeux peuvent ou non être déplacés, par exemple près de la sortie principale.

Réponse de la Ville : *Ce n'est pas vraiment possible, car déplacer les modules de jeux à d'autres endroits implique un budget pour réaménager le parc et ce n'est pas prévu (ex. : il n'y a pas suffisamment d'espace près de la statue et déplacer la statue implique également un coût).*

M. Sylvain Simoneau, président du conseil de quartier, demande si l'ancien module de jeux 5-12 ans sera récupéré. Il est d'avis qu'avec un nouveau module, il y aurait plus de possibilités d'avoir un module linéaire qui pourrait être mieux adapté aux contraintes du parc (ex. clôtures, entrées, statue, etc.).

Réponse de la Ville : *Pour l'instant, il est prévu de le récupérer. L'objectif initial du projet est de réinstaller les modules qui ont été enlevés. À l'heure actuelle, la Ville ne connaît pas l'état final du module en question.*

Une citoyenne demande de l'information supplémentaire sur l'espace 0-5 ans.

Réponse de la Ville : *Cette aire serait constituée de petites structures au sol, installées sur un tapis synthétique recouvrant le béton. L'objectif est de créer un espace plus sécuritaire.*

Considérant que l'aménagement de l'espace 0-5 ans nécessitera une coupe d'arbres, **une citoyenne** se demande si de l'ombrage a été prévu. Elle précise que les gens se réfugient sous les arbres pendant l'été et que l'aire prévue pour l'espace 0-5 ans est située en plein soleil.

Réponse de la Ville : *Il n'y a pas d'ombrage prévu pour l'instant. La représentante de la Ville prend acte de la préoccupation exprimée.*

Un citoyen souhaite connaître la raison pour laquelle la Ville souhaite installer des modules de jeux à ces endroits. Il demande si la présence d'événements dans le parc a été considérée par la Ville. Il cite en exemple le Marché Saint-Sauveur et les événements organisés par la SDC quartier Saint-Sauveur. Il ajoute que le parc est polyvalent.

Réponse de la Ville : *Les professionnels ayant travaillé sur ces propositions ont pris ces événements en considération. La représentante de la Ville présente les plans d'aménagement des événements suivants : Marché Saint-Sauveur, Foire brassicole Saint-Sauveur, Saint-Sauveur en fête, Saint-Sauveur en fleur et le Cinéma en plein air.*

Elle explique qu'advenant la réinstallation des 3 aires de jeux proposées, l'ensemble des plans d'aménagement des événements mentionnés devraient être modifiés, parfois légèrement. Les principaux impacts appréhendés concernent le Marché Saint-Sauveur ainsi que Saint-Sauveur en fleurs.

L'aire de jeux avec module 5-12 ans est celle qui semble poser problème, étant donné qu'elle est située dans l'espace central du parc et près de l'entrée principale. Cette aire bloquerait notamment la vue sur la scène de la Foire brassicole de Saint-Sauveur.

Une citoyenne demande si les initiateurs des événements tenus dans le parc ont été consultés pour voir si les réinstallations des modules posent problème.

Réponse de la Ville : *La représentante de la Ville rappelle que cette consultation est réalisée à l'initiative du conseil de quartier, afin que tous les citoyens et organismes concernés puissent donner leur avis. Les initiateurs des événements ont été invités personnellement.*

Mme Anthony Melanson, membre du conseil de quartier, demande s'il est possible d'imaginer une autre entrée au parc. Par exemple, la scène pourrait-elle être disposée à un autre endroit ?

Réponse de la Ville : *Oui, mais il existe plusieurs contraintes : la statue, les arbres, l'accès à l'électricité.*

Une citoyenne demande si les gens qui réaliseront l'appel d'offres auront accès aux différents plans d'aménagements des événements tenus dans le parc.

Réponse de la Ville : *La réflexion va se faire au moment de la réalisation des plans et devis. Les espaces de jeux seront alors délimités et l'appel d'offres précisera le type de modules de jeux à y installer. Les plans d'aménagement des événements seront transmis aux firmes d'architecture de paysage qui réaliseront les plans et devis.*

M. Sylvain Simoneau, président du conseil de quartier, se demande si un repérage des modules 5-12 ans présents dans le secteur a été réalisé. Il affirme qu'il existe un module 5-12 ans à l'école Marguerite-Bourgeoys et un autre au Patro-Laval. Il est d'avis que la clientèle des 0-5 ans est peut-être mal desservie dans le quartier.

Réponse de la Ville : *La représentante de la Ville affirme qu'il y a effectivement moins de modules 0-5 ans que de modules 5-12 ans dans les environs du parc Durocher.*

Une citoyenne est d'avis qu'un emplacement situé en face de la rivière, près du jardin communautaire, pourrait être un bon emplacement pour un module 5-12 ans.

Une citoyenne demande si la balançoire pourrait être installée plus près de la statue.

Réponse de la Ville : *Cette possibilité serait à évaluer. La représentante de la Ville ne peut pas répondre pour l'instant. Elle ajoute qu'une balançoire demande beaucoup de dégagement.*

M. Antoine Bernier, membre du conseil de quartier, demande si les deux arbres au nord-ouest du module 5-12 ans pourraient être plantés à un autre endroit afin de permettre l'installation du module plus près du sentier. Il demande également s'il est possible de privilégier l'installation d'un module 5-12 ans plus linéaire.

Réponse de la Ville : *Oui, les arbres pourraient éventuellement être plantés ailleurs. Cependant, il est moins pratique d'installer le module près du sentier. Dans la mesure du possible, l'objectif est de réinstaller les équipements qui étaient présents avant la construction des Habitations Durocher.*

Une citoyenne demande s'il est possible d'installer un module de jeu linéaire, advenant que le module soit jugé en mauvais état.

Réponse de la Ville : *Oui, ce serait possible, à condition qu'un module de ce type n'entraîne pas de coûts supplémentaires.*

La citoyenne poursuit et demande s'il est possible d'installer du sable sur le béton, dans l'espace 0-5 ans.

Réponse de la Ville : *La représentante de la Ville affirme qu'elle recommanderait l'installation d'un tapis synthétique. C'est une option sécuritaire en cas de chute d'un enfant.*

M. Sylvain Simoneau, président du conseil de quartier, demande si la Ville a envisagé la possibilité de déplacer les modules plus près des clôtures, en déplaçant légèrement l'anneau de gravier du parc.

Réponse de la Ville : *Cela impliquerait un réaménagement du parc et des travaux d'excavations coûteux, notamment afin de modifier le drainage autour de l'anneau. Pour l'instant, il n'existe pas de budget pour réaménager ce parc. Ces options n'ont pas été envisagées et le projet n'a pas été inscrit au Programme triennal d'immobilisations (PTI). L'objectif est de réinstaller les modules au même titre que les bancs qui avaient été enlevés pour la construction des Habitations Durocher. Il est relativement simple de réinstaller les bancs, mais c'est plus complexe concernant les modules de jeux, considérant les nouvelles normes qui s'appliquent à ce type d'installation.*

Une citoyenne demande s'il est possible de déplacer la statue.

Réponse de la Ville : *La représentante de la Ville est d'avis que cette opération serait dispendieuse et impliquerait un réaménagement du parc. Pour ce faire, la procédure est de déposer un projet au PTI. Ce projet irait ainsi dans la liste de projets en attente et il serait éventuellement inscrit au PTI. La planification actuelle du PTI concerne les années 2020-2021-2022 et il reste peu de marge de manœuvre pour inscrire de nouveaux projets. Il est toujours possible d'envisager cette possibilité si une volonté politique est présente. Toutefois, cela implique un échéancier de réalisation entre 3 et 5 ans au minimum.*

Une citoyenne demande s'il existe une orientation du Service des loisirs de ne plus installer de carré de sable.

Réponse de la Ville : *La représentante de la Ville affirme que, par expérience, l'installation de carré de sable au centre-ville donne généralement des résultats mitigés. Cela s'explique par la grande quantité de chats errants.*

Une citoyenne s'inquiète de potentielles coupes d'arbres. Elle est d'avis que les enfants sont de plus en plus déconnectés de la nature.

Réponse de la Ville : *La représentante de la Ville affirme que l'objectif n'est pas de couper des arbres. Au contraire, l'objectif est d'en ajouter partout où c'est possible. Dans ce cas-ci, la coupe d'arbres fait partie des contraintes pour l'installation de la zone 0-5 ans. Le choix de créer une zone 0-5 ans à cet emplacement implique effectivement la coupe d'arbres.*

M. Antoine Bernier, membre du conseil de quartier, demande si l'aire de jeux 0-5 ans peut être installée à un autre endroit. Comme des citoyens ont mentionné qu'il existe d'autres modules 5-12 ans dans le quartier, M. Bernier se demande s'il serait préférable de privilégier l'installation de l'aire de jeux 0-5 ans, quitte à l'installer à l'emplacement prévu pour le module de jeux 5-12 ans.

Réponse de la Ville : *C'est possible d'installer la zone 0-5 ans à l'une ou l'autre des zones prévues pour la balançoire ou pour le module 5-12 ans.*

Un citoyen demande pour quelle raison le parc Durocher est considéré comme un parc de voisinage et non une place publique.

Réponse de M. Sylvain Simoneau, président du conseil de quartier : *Il affirme que le conseil de quartier a demandé la tenue d'une consultation en raison d'inquiétudes sur un impact potentiel sur les événements ayant lieu dans le parc. Il ajoute que le parc a retrouvé plus récemment ses fonctions passées de place du marché. Les Habitations Durocher étaient auparavant les Halles Saint-Pierre et le parc était alors la place du marché. Le parc est devenu par la suite ce que M. Simoneau nomme un « square », un endroit de détente et de rassemblement ouvert à tous les gens du quartier. Il s'agit d'un lieu où il peut y avoir à la fois des activités imprévues que des activités planifiées.*

Selon M. Simoneau, la forme et la disposition actuelles remontent à la fin des années 1980 ou au début des années 1990. C'est à cette époque que le parc aurait été clôturé. Les jeux d'eau auraient été implantés également à cette époque, alors que les modules de jeux auraient été installés au début des années 2000.

Réponse de la Ville : *La représentante de la Ville n'est pas en mesure de répondre précisément à cette question. Comme élément de réponse, elle affirme que la typologie des parcs a été mise en place à une époque où le Centre Durocher était toujours actif en bordure du parc et où des activités pour enfants avaient lieu pendant l'été, par exemple le Programme Vacances-Été. La typologie de parc de voisinage est donc compatible avec ce type d'usage.*

Une citoyenne demande pourquoi la Ville consulte après la proposition initiale plutôt qu'avant. Elle ajoute qu'une consultation auprès des citoyens et des organismes aurait pu leur permettre de s'entendre sur les fonctions du parc.

Réponse de la Ville : *La représentante de la Ville rappelle qu'il s'agit de réinstaller des équipements qui ont été enlevés en prévision de la construction des Habitations Durocher. Des consultations sont prévues lors de projets d'aménagement de parc, mais pas nécessairement dans le cas de la réinstallation d'équipements.*

Mme Lagier précise que le but de la consultation actuelle est justement de connaître les préoccupations et besoins des citoyens et des organismes concernés. Elle ajoute que la consultation a lieu avant la réalisation des plans et devis. Les plans du parc présentés visent principalement à fournir une base à la réflexion et à envisager les scénarios possibles.

Une citoyenne affirme que le terrain de l'école Sacré-Cœur contient un module de jeux 5-12 ans.

Réponse de la Ville : *La représentante de la Ville affirme qu'effectivement certains modules de jeux 5-12 ans existent à proximité du parc Durocher. Il y a également des modules au Patro-Laval et au parc Victoria.*

Une citoyenne demande pourquoi il n'est pas possible de réinstaller l'aire clôturée qui a été enlevée en prévision de la construction des Habitations Durocher.

Réponse de la Ville : *C'est une question de dégagement. Cette aire clôturée n'était plus conforme aux normes.*

Une citoyenne pose différentes questions au sujet du budget disponible pour la réinstallation des modules de jeux. Advenant que l'aire de jeux 0-5 ans ne soit pas une option retenue, elle demande si le budget d'installation de cette aire pourrait être plutôt utilisé pour faire l'achat d'un nouveau module de jeux 5-12 ans.

Réponse de la Ville : *La représentante de la Ville répond qu'elle ne dispose pas d'un budget spécifique afin d'acheter de nouveaux modules de jeux. Toutefois, la Ville couvrira les coûts de réinstallation ainsi que les frais de remplacement des modules jugés désuets en fonction de l'évaluation de leur état.*

Une citoyenne se questionne sur l'état du module 5-12 ans.

Réponse de la Ville : *Le module est de très bonne qualité. S'il a été correctement entreposé, il devrait pouvoir être réinstallé sans problèmes. Il est constitué d'arches de couleur métallique, en acier galvanisé.*

Une citoyenne se demande si un réaménagement du parc Durocher est prévu dans les prochaines années. Dans un scénario où l'aire de jeux 0-5 ans est installée à un autre endroit que la zone projetée, elle demande si la Ville a réfléchi à la possibilité de créer une aire de jeux inspirée du concept d'aire de jeux naturelle (« natural playground »). Ce type d'aire de jeux peut par exemple être constitué de billots de bois ou de roches. Il existe, selon elle, plusieurs cas de villes américaines et canadiennes qui installent des aires de ce type. Elle souhaite davantage de verdure et d'éléments naturels en milieu urbain.

Réponse de la Ville : *Non, il n'y a pas de réaménagement prévu.*

Concernant les aires de jeux naturelles, la représentante de la Ville émet des doutes sur l'adéquation de ces aires avec les normes les plus élevées s'appliquant aux aires de jeux. Bien que certaines normes soient facultatives, la Ville de Québec se conforme aux normes les plus élevées. Il serait néanmoins possible d'évaluer le recours à ce type d'aires de jeux.

M. Javier Barragan, membre du conseil de quartier, demande s'il est possible de déplacer les arbres, plutôt que de les abattre.

***Réponse de la Ville :** La question sera transmise à la Division du développement durable du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement.*

Un citoyen suggère d'installer deux modules dans un premier temps, et de planifier l'installation du troisième module lors du réaménagement de la rue Saint-Vallier, qui aura lieu dans les prochaines années.

***Réponse de M. Pierre-Luc Lachance, conseiller du district électoral de Saint-Roch–Saint-Sauveur :** M. Lachance souligne que le but du réaménagement n'est pas de reconfigurer les limites de la rue Saint-Vallier. Il s'agit d'un réaménagement de l'espace situé entre les trottoirs vers la rue.*

Une citoyenne est d'avis que les pommes qui tombent sur les trottoirs entraînent des risques de chute pour les personnes âgées. Elle est d'accord avec l'idée de replanter des arbres pour combattre les îlots de chaleur. À ce sujet, elle demande si les tapis synthétiques peuvent être un moyen efficace de combattre les îlots de chaleur.

***Réponse de la Ville :** Il semble que la couleur des tapis peut influencer l'effet albédo. Cependant, la représentante de la Ville n'est pas en mesure de dire si le type de tapis a une influence sur l'effet albédo et l'intensité des îlots de chaleur.*

Mme Anthony Melanson, membre du conseil de quartier, demande s'il est possible d'installer le module 5-12 ans plus près du kiosque, quitte à l'installer à la place de l'aire 0-5 ans.

***Réponse de la Ville :** L'installation du module 5-12 ans près du kiosque pose problème en raison de la hauteur de chute du module et de la présence du béton.*

COMMENTAIRES DU PUBLIC

Un citoyen soulève l'idée que la zone clôturée prévue pour l'aire de jeux 0-5 ans devienne plutôt une aire de pique-nique avec des tables, des chaises et des parasols accessibles en tout temps. Il suggère que l'aire de jeux 0-5 ans soit déplacée à un endroit où il y a de la verdure.

Une citoyenne s'inquiète de la coupe de pommiers. Elle est d'avis que ceux-ci apportent beaucoup au quartier et que leur floraison est de toute beauté. Elle est en défaveur de l'idée de couper des arbres et d'installer une surface synthétique dans la zone 0-5 ans, d'autant plus que cette zone serait en plein soleil. Elle n'envisage pas de fréquenter cette zone avec sa famille si cette option est retenue. En contrepartie, elle aimerait beaucoup que les balançoires soient installées.

Elle n'aime pas particulièrement l'ancien module 5-12 ans. Elle trouverait plus intéressant d'installer de nouveaux modules, plus compatibles à la tenue d'événements dans le parc. Ce serait une valeur ajoutée au parc selon elle, car les enfants du quartier pourraient profiter de ces nouveaux modules pendant que leurs parents fréquentent le marché.

***Réponse de la Ville :** La représentante de la Ville rappelle que l'idée de la présente consultation est d'effectuer des choix quant aux 3 aires de jeux proposées, en fonction de leurs contraintes respectives.*

Organisatrice communautaire au CIUSS [Carole Couture] : L'intervenante apporte certains points d'information, basée sur une discussion qu'elle a eue avec une personne de la direction de la santé publique. Elle souligne tout d'abord que les espaces de jeux libres seraient à privilégier pour favoriser le développement global des enfants. En contrepartie, les balançoires seraient peu recommandées, car elles occupent beaucoup d'espace et elles ont un impact limité sur le développement global de l'enfant.

Elle rapporte également que certains centres de la petite enfance remettent en question l'efficacité des modules de jeux. Elle nuance en affirmant que ces modules peuvent contribuer à attirer de jeunes familles dans les parcs. En somme, elle est d'avis que les jeux libres et aires de jeux linéaires sont à privilégier, considérant l'espace limité.

Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur (CCCQSV) [Éloïse Gaudreau] : La représentante du CCCQSV souligne d'emblée que le comité organise l'événement Saint-Sauveur en Fleurs et qu'il a parrainé pendant quelques années le marché public. Voici les préoccupations exprimées par la représentante du CCCQSV :

- Dans tous les cas, le comité s'oppose à tout scénario qui implique la coupe d'arbres. Elle mentionne l'importance de conserver les rares îlots de fraîcheur du quartier.
- Le module 5-12 est clairement mal positionné selon elle. Il est « dans les jambes » des événements.
- La balançoire soulève peu d'enthousiasme, notamment en raison du grand espace qu'elle nécessite.
- Le CCCQSV demeure en faveur du retour des modules. La représentante de l'organisme rappelle qu'au moment du retrait des modules de jeux, le message aux citoyens était que les modules allaient être réinstallés dans le parc.

Le CCCQSV recommande que la Ville retourne à la table à dessin afin de proposer un scénario qui répond au besoin des familles tout en permettant le bon fonctionnement des événements. Elle rapporte également que le CCCQSV a réalisé, il y a plusieurs années, une consultation portant sur le parc Durocher. Les résultats auraient révélé que le parc est avant tout un lieu de rencontre et de rassemblement pour des groupes variés.

Marché public Saint-Sauveur, une des organisatrices [Jeanne Camirand] : La représentante du Marché Saint-Sauveur souligne d'emblée que le marché en sera à sa 7^e saison l'été prochain. Elle rappelle que les initiateurs du marché ont sondé dès le départ les citoyens pour connaître leur intérêt à avoir un marché public dans le quartier et recueillir des suggestions de lieu. Le parc Durocher est ressorti comme endroit propice pour tenir ce marché. Elle affirme que le marché est devenu un lieu de rassemblement et de rencontre pour des gens de tout âge et de toute provenance.

Voici les préoccupations qu'elle a exprimées :

- Au départ, les organisateurs du marché public de Saint-Sauveur étaient enthousiastes au retour des modules de jeux.
- Cependant, le module de jeux 5-12 ans est peu compatible avec la tenue du marché public.
- Les arbres prévus au nord-ouest du module 5-12 ans obstrueraient l'entrée du parc donnant sur la rue Saint-Vallier, qui constitue l'entrée principale au marché public selon elle.

En son nom personnel, l'intervenante soulève des questionnements quant à l'installation de la zone 0-5 ans dans un espace situé en plein soleil.

Marché public Saint-Sauveur, citoyenne retraitée et impliquée [Line Gingras] : La citoyenne se réjouit du dynamisme qu'apportent les événements organisés dans le parc depuis quelques années. Elle dit retrouver une ambiance qui lui rappelle ce qu'étaient les parvis de l'église à une certaine époque, c'est-à-dire un lieu propice aux rencontres et à la vie communautaire. Elle s'inquiète que la réinstallation des modules porte atteinte à ces usages.

Elle ajoute qu'elle souhaite une meilleure coordination entre les divers services de la Ville concernant la planification du projet (entre les gens qui délivrent les permis d'événements et les gens du Service des loisirs).

Membre du Collectif Fardoche pour le marché public Saint-Sauveur, architecte-paysagiste et urbaniste [Étienne Binette] : le membre du Collectif Fardoche exprime tout d'abord diverses préoccupations en lien avec le Marché Saint-Sauveur :

- L'emplacement du module de jeux 5-12 ans représente un problème pour le marché public.
- Comme le marché est appelé à s'accroître, il est d'avis que l'emplacement projeté pour la balançoire risque de poser problème également.
- L'espace central devrait rester le plus libre possible selon lui.
- Il dit apprécier la versatilité et la polyvalence du parc Durocher.
- L'emplacement de l'aire de jeux 0-5 ans ne pose pas de problèmes au bon fonctionnement du marché public.

En tant que citoyen architecte-paysagiste-urbaniste, il exprime un malaise à propos de la vocation du parc. Il en appelle à une réflexion à savoir si le parc Durocher est réellement un parc de voisinage ou plutôt une place publique.

- Il témoigne de l'évolution récente du quartier : la venue de nouveaux commerces, la construction de logements sociaux et la tenue du Caribou (Cabaret Éphémère) durant le Carnaval.
- Il est d'avis qu'il existe déjà plusieurs parcs avec modules de jeux à proximité.
- Il considère le parc Durocher comme un parvis, un espace polyvalent propice aux rassemblements et la tenue d'événements.
- Il est en faveur de conserver des espaces libres et multifonctionnels, plutôt que des espaces servant une seule fonction, tels que des modules de jeux spécifiques à un groupe d'âge.
- Il souhaite une réflexion sur la vocation du parc et sur son identité, mentionnant l'importance de la statue de M. Durocher dans le parc. Alors que le parc Victoria est un parc identitaire à l'échelle de la Ville, il est d'avis que le parc Durocher est un parc identitaire également, mais à l'échelle du quartier.
- Il rappelle que le parc donne sur une artère principale de plus en plus achalandée. Considérant le réaménagement futur de la rue Saint-Vallier, il y voit une occasion d'étaler le parvis du parc Durocher jusqu'à l'artère principale.
- En tant que parent, il affirme ne pas avoir besoin de modules de jeux supplémentaires dans le quartier. Il fréquente les modules de jeux du Patro-Laval et de l'école Sacré-Cœur.
- Il propose de continuer à clarifier et documenter les besoins des gens et des organismes du quartier, afin d'être prêts advenant qu'un budget de réaménagement soit disponible dans les prochaines années.

Réponse de la Ville : La représentante de la Ville rappelle que son mandat est de réinstaller les modules de jeux qui avaient été retirés pendant la construction des Habitations Durocher. Le conseil de quartier pourra effectuer des recommandations sur la base des besoins et préoccupations exprimés lors de cette consultation.

Citoyenne, mère de deux enfants (3 et 6 ans) [Isabelle Brousse] : La citoyenne fréquente les activités dans le parc Durocher, notamment le marché public. Elle se réjouit du dynamisme du quartier depuis les dernières années.

- Dès le retrait des modules, elle a déploré l'absence de module dans le parc pour une période de 3 ans. Elle est d'avis qu'il est important d'avoir des modules de jeux dans un parc de proximité tel que le parc Durocher.
- Elle habite à côté du parc et déplore de devoir marcher 10 minutes pour se rendre à d'autres modules de jeux avec ses enfants. Elle ajoute qu'il existe des restrictions quant à l'utilisation de ces modules. Par exemple, les modules situés sur le terrain de l'école sont seulement disponibles à partir de 17 h 15 les jours d'école.
- Elle a d'ailleurs décidé d'habiter dans le quartier en raison de la proximité d'activités et de modules de jeux pour ses enfants.
- Elle est d'avis que l'emplacement du module 5-12 ans n'est pas approprié à la tenue des événements ayant lieu au parc.
- Bien qu'elle apprécie les événements ayant lieu dans le parc, elle affirme avoir moins fréquenté le marché ces dernières années en raison de l'absence de modules de jeux dans le parc.
- Elle suggère que la Ville retourne à la planche à dessin pour trouver une solution qui satisferait tout le monde.
- Elle ajoute qu'il faut considérer le point de vue des citoyens qui fréquentent le parc à l'année et non seulement le point de vue des organisateurs des événements qui ont lieu sporadiquement.
- Finalement, elle déplore qu'il n'y ait pas de budget pour changer les modules.

Citoyenne, mère de deux enfants [Rosalie Mercier-Méthé] : La citoyenne affirme que le parc Durocher était, à l'époque où les modules étaient présents, un lieu de rassemblement important pour les familles des environs, particulièrement de 16 h à 18 h. Elle considère que beaucoup moins de gens s'y rencontrent depuis le retrait des modules.

- Elle est également d'avis que plusieurs espaces de jeux du quartier comportent des contraintes ou des restrictions. Elle mentionne en exemple les contraintes d'accès aux cours d'école et au Patro-Laval lors d'activités du terrain de jeux.
- Elle espère le retour des balançoires. Elle affirme qu'il n'y a plus de balançoires pour jeunes enfants (0-2 ans) au centre du quartier Saint-Sauveur, les alternatives les plus près se situant au parc Victoria ou au parc Roger-Lemelin.

Citoyenne, mère d'une fille de 4 ans [Marianne Faguy] : Elle utilise les modules de jeux et elle fréquente les événements du parc. Elle apprécie le fait que ses enfants puissent utiliser les modules de jeux 0-5 ans lors des événements.

- Le module de jeux 5-12 ans au milieu du parc n'est pas une proposition acceptable, car il nuirait aux événements dans le parc.
- Elle souhaite que l'aire de jeux 0-5 ans soit priorisée. Elle est d'avis qu'il existe peu d'aires de jeux pour enfants de 0 à 5 ans dans le quartier. Elle souhaite pouvoir fréquenter des aires de jeux à proximité de chez elle et le parc Durocher répondrait à ce besoin.
- Elle souhaite que la surface de jeux ne soit pas située en plein soleil. Elle propose plutôt que l'aire de jeux 0-5 ans soit installée à l'emplacement prévu pour la balançoire.
- Même si sa fille aime les balançoires, elle préférerait que l'espace soit maximisé pour permettre plusieurs activités et pour favoriser le développement global de l'enfant.

Elle souhaiterait que la Ville réalise des recherches afin de répondre aux questions suivantes :

- Un concept inspiré des aires de jeux naturelles peut-il être considéré?
- Quel scénario de module de jeux pourrait bien s'intégrer à la vocation événementielle du parc?

À titre d'exemple, elle suggère l'implantation d'installations multifonctionnelles, par exemple qui favorisent la pratique d'activités physiques pour les adultes et les enfants, tout en servant de banc ou de décoration.

En conclusion, bien qu'elle souhaite l'installation de modules de jeux dans le parc, elle se demande s'il est préférable d'entamer des démarches visant le réaménagement du parc Durocher, même si cela implique d'attendre quelques années. Elle serait personnellement prête à faire ce sacrifice afin d'assurer une complémentarité entre les espaces de jeux pour enfants et la tenue d'événements dans le parc.

Citoyenne, mère et grand-mère [Marie De Serres] : La citoyenne se réjouit du nombre de jeunes familles dans le quartier ainsi que de la présence des événements dans le parc Durocher. Elle juge que ces événements sont importants dans la vie du quartier. Elle souhaite que la réinstallation des modules ne nuise pas aux événements tenus dans le parc. Elle est en désaccord avec la coupe d'arbres, dans la perspective où on prend conscience des changements climatiques et des îlots de chaleur.

Citoyenne qui réside le quartier depuis 5 générations [Danielle Papillon] : La citoyenne se dit surprise que les modules de jeux ne soient pas réinstallés au même endroit qu'avant les travaux de construction, étant donné que la Ville affirmait à l'époque que le parc ne serait pas touché.

- Elle est en désaccord avec la coupe des pommiers et déplore que l'aire de jeux 0-5 ans soit située dans un espace ensoleillé.
- Elle privilégierait un scénario où le module de jeux 5-12 est installé à l'endroit projeté pour la balançoire et où l'aire 0-5 ans est implantée comme prévu, mais avec suffisamment d'ombrage.

Réponse de la Ville : La représentante de la Ville ne sait pas si le module 5-12 ans peut être installé à l'endroit prévu pour la balançoire.

Citoyen, père d'un garçon [Nicolas Gauthier] : Le citoyen se demande si les organismes sont en mesure de repenser le plan d'aménagement des événements. Il suggère un compromis, où d'un côté, la Ville modifierait le plan d'implantation des modules de jeux pour ne pas nuire aux événements, et de l'autre, les organismes modifieraient les plans d'aménagement de leurs événements de manière à s'harmoniser aux modules implantés dans le parc. Il est d'accord avec l'idée de déplacer le module de jeux 5-12 ans à l'emplacement prévu pour la balançoire.

Réponse d'une citoyenne retraitée, impliquée dans le marché public : Elle est d'avis que ce ne serait pas évident de revoir les plans d'aménagements, car leur installation est volumineuse.

Citoyenne, impliquée contre la démolition du Centre Durocher [Monique Girard] : La citoyenne est d'avis que l'aire de jeux 0-5 ans est à privilégier.

Elle est en accord avec l'idée que le parc Durocher est un lieu de rencontre et de rassemblement. Elle espère que les adolescents de 12 ans et plus ainsi que les personnes âgées seront considérés également. Les espaces permettant les rencontres entre différents groupes devraient être maximisés selon elle. Elle invite la Ville à faire preuve de créativité et à respecter l'histoire du quartier. Le parc Durocher est, selon elle, le cœur du quartier Saint-Sauveur.

La citoyenne introduit un document qu'elle juge pertinent pour éclairer la réflexion. Il s'agit du document : *Comprendre et agir autrement pour viser l'équité en santé dans la région de la Capitale-Nationale*. Finalement, elle suggère qu'un concours soit organisé, par exemple avec des étudiants en architecture.

Citoyen : Il souhaite que les organismes puissent continuer à tenir des événements dans le parc. Il espère que ces événements puissent croître dans les prochaines années. Il est d'avis que la coupe d'arbres est inacceptable.

COMMENTAIRES INSCRITS SUR LE PLAN D'IMPLANTATION (format papier)

Voir Annexe 1 : Photo de commentaires disposés sur un plan d'implantation des modules de jeux.

À proximité de la balançoire :

- Enlever la statue Durocher « passée date »
- Hébertisme?

À proximité du module 5-12 ans :

- Penser à répondre aux besoins des différentes tranches d'âge (0-5 ans et 5-12 ans).

À proximité de l'aire de jeux 0-5 ans :

- Peut-on installer un toit repoussant la chaleur et fournir de l'ombre?
- Ne pas abattre d'arbres sinon en replanter.

COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER

M. Javier Barragan, membre du conseil de quartier : Sur la base des préoccupations et opinions exprimées, M. Barragan souhaite que le parc Durocher continue à être un endroit convivial et ouvert à tous et à toutes.

- Il espère que le parc va satisfaire à la fois aux besoins des utilisateurs réguliers que des utilisateurs occasionnels qui participent aux événements.
- Il est d'avis que la présence de modules de jeux contribue à attirer des parents aux événements organisés dans le parc. Il invite les organismes à prendre conscience de la complémentarité entre les modules de jeux et les événements. Il demande s'il est possible de revoir la disposition des tentes et des kiosques lors de la tenue d'événements.
- Il est d'avis que l'abattage d'arbres est inacceptable.
- Il souhaite l'implantation de l'aire de jeux 0-5 ans. Si cela devait impliquer la coupe d'arbres, il se demande s'il est possible de les replanter ailleurs et d'en planter de nouveaux, de manière à ce que l'aire soit suffisamment à l'abri du soleil

M. Sylvain Simoneau, président du conseil de quartier : M. Simoneau est d'avis qu'un espace public fonctionnel est composé d'un grand espace dégagé alors que les fonctions particulières sont installées au pourtour.

- Il est d'avis que la zone centrale, versatile et multifonctionnelle, doit être préservée. Les modules de jeux doivent selon lui être situés au pourtour du parc. La zone 0-5 ans respecte ce principe, bien que son implantation puisse impliquer la coupe d'arbres.
- Il est d'avis qu'une autre zone pourrait être installée dans l'extrémité sud-ouest du parc (ancien emplacement des deux modules). La dernière zone (module 5-12 ans) pourrait être déplacée vers le nord d'une dizaine de mètres.
- M. Simoneau est conscient que ces propositions éloignent les zones les unes des autres ce qui complique la surveillance des enfants.

Mme Anthony Melanson, membre du conseil de quartier : Elle est d'avis que la zone 0-5 ans telle que présentée — sans protection du soleil et sur surface synthétique — risque de ne pas être utilisée par les parents.

Sur la base de commentaires recueillis auprès de parents fréquentant le marché public, Mme Melanson souligne que l'installation d'un module de jeux permettrait aux parents de profiter davantage du marché pendant que leurs enfants s'amusent à proximité.

M. Marc-André Beauchemin, membre du conseil de quartier : M. Beauchemin est d'avis que les différents scénarios possibles (1, 2, ou 3 zones implantées, déplacements, etc.) limitent les commentaires et les solutions. M. Beauchemin considère qu'il est difficile de trouver un compromis qui satisfera tout le monde dans les circonstances actuelles. Il suggère d'attendre qu'un réaménagement du parc ait lieu de manière à privilégier l'établissement de modules de jeux dans le pourtour du parc.

Selon lui, le parc Durocher est davantage un espace public qu'un parc récréatif. Il soulève les préoccupations suivantes :

- L'emplacement du module 5-12 ans n'est pas acceptable.
- Il considère que l'implantation de l'aire de jeux 0-5 ans en plein soleil et sur une dalle de béton est inacceptable.
- Il ne serait pas contre l'idée d'installer le module 5-12 ans ou l'aire de jeux 0-5 ans à la place de l'aire prévue pour la balançoire, dépendamment des besoins des parents.

COMMENTAIRE DU CONSEILLER MUNICIPAL

M. Pierre-Luc Lachance, conseiller du district électoral de Saint-Roch–Saint-Sauveur : M. Lachance remercie tout le monde pour leurs commentaires et leurs suggestions. D'emblée, M. Lachance reconnaît qu'il existe plusieurs contraintes, notamment concernant le budget ainsi que la nécessité de réutiliser certains équipements. Il se réjouit que le conseil de quartier ait demandé cette consultation.

Comme il n'est pas lui-même parent, la consultation lui a permis de mieux comprendre les enjeux entourant le parc Durocher.

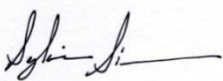
- Il a apprécié les commentaires stipulant qu'un module de jeux est à privilégier, car il permet aux enfants de faire plusieurs activités, comparé à une balançoire qui ne permet qu'une seule activité.
- Il reconnaît la volonté que le parc demeure un lieu de rassemblement public propice aux événements.
- Il considère qu'il est sensé de privilégier l'installation des modules de jeux en périphérie du parc.
- Il a apprécié la suggestion d'utiliser l'emplacement de la zone 0-5 ans pour en faire plutôt un espace pique-nique avec tables et chaises. Il est d'avis que cette utilisation de l'espace s'accommode bien avec l'aspect événementiel du parc. Cela permettrait par exemple de réduire l'espace constitué de tables et de chaises au centre du marché public.
- M. Lachance soulève l'idée d'installer une zone 0-5 ans constituée de jeux libres, à proximité d'arbres.

En conclusion, il souligne qu'il sera heureux de prendre connaissance de la recommandation du conseil de quartier avec qui il a le plaisir de collaborer.

9. SUIVI RECOMMANDÉ

La discussion sur la recommandation du conseil de quartier est remise à la prochaine réunion.

Approuvé par :



Sylvain Simoneau
Président
Conseil de quartier de Saint-Sauveur

11 mars 2019

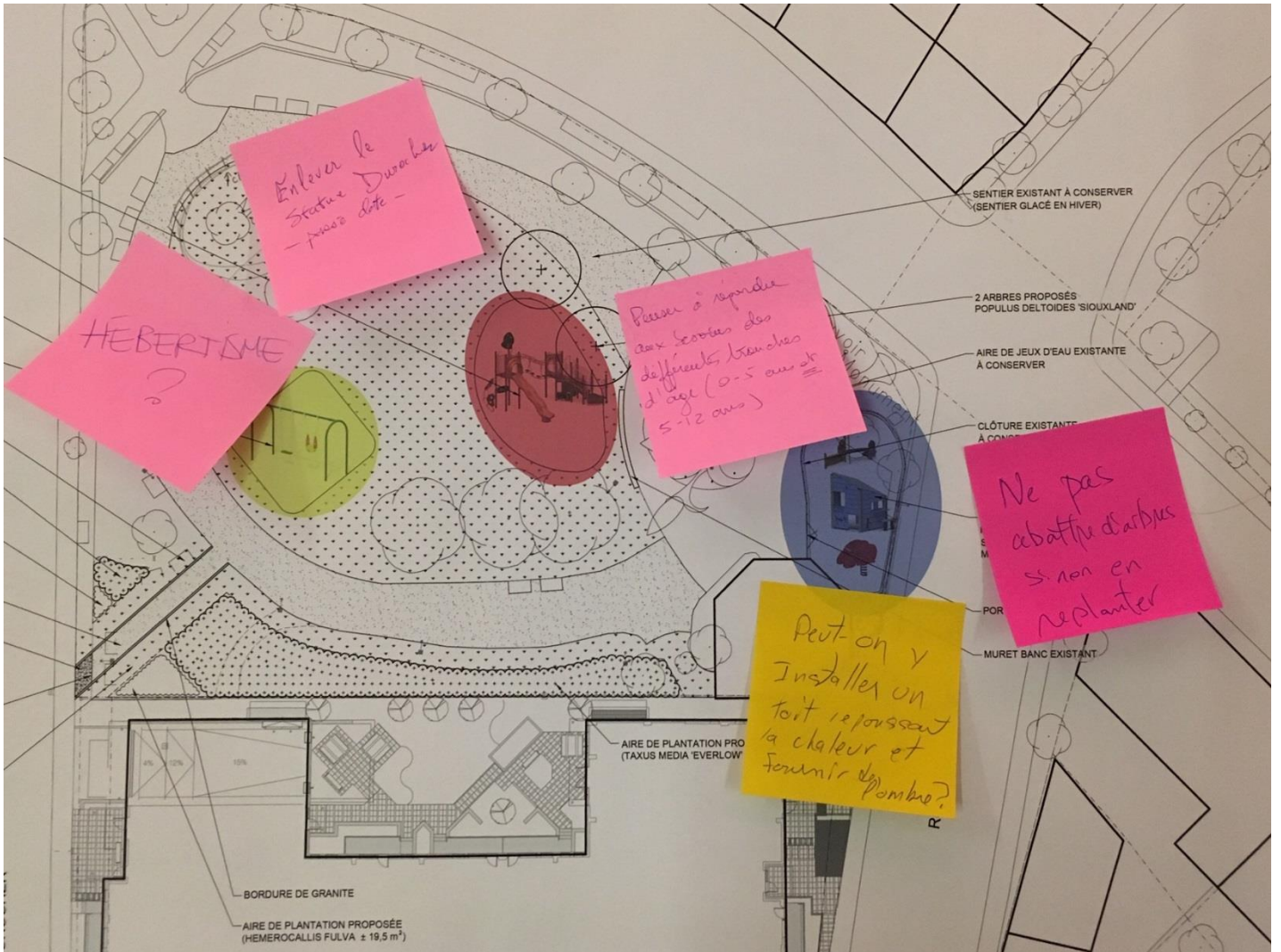
Préparé par :



Jason Fournier et Marie Lagier
Conseillers en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne

11 mars 2019

ANNEXE 1 : Photo de commentaires disposés sur un plan d'implantation des modules de jeux



À proximité de la balançoire :

- Enlever la statue Durocher « passé date »
- Hébertisme?

À proximité du module 5-12 ans :

- Penser à répondre aux besoins des différentes tranches d'âge (0-5 ans et 5-12 ans).

À proximité de l'aire de jeux 0-5 ans :

- Peut-on installer un toit repoussant la chaleur et fournir de l'ombre?
- Ne pas abattre d'arbres sinon en replanter.